

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 19 Janvier 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-01-19-09

Date de la convocation 15/01/2021
Convoqués : 23 Présents : 18 Représentés : 4 Absents : 1
OBJET : Patrimoine Cessions des parcelles ZL 134, 137, 138, 142,143

L'an deux mil vingt, le dix neuf janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Catherine WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Corinne ROSE, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL, Paulo MARCELO, Marylène FRANZ, Tristan DASSONVILLE

Étaient représentés : Christine BOURDELLE PATRICE par Sonia DOUAY, Sébastien VILLAIN par Catherine WANTIEZ, Vincent DAINE par Nicolas BLIN, Karine PAGEAU par Paulo MARCELLO

Était absent : Frédéric PINOIT

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Monsieur le maire rappelle que la commune est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée ZL 105 (située au Mont Henry) via la procédure de biens sans maître. Hors, certains de ces biens s'avérant petits et mal situés, ils sont sans intérêt pour la commune.

La commune a donc procédé à une demande de division parcellaire de la parcelle ZL 105 afin de pouvoir procéder à la cession de ces biens.

Monsieur le maire explique que trois potentiels acquéreurs se sont fait connaître.

Une estimation des parcelles visées a donc été réalisée par les Domaines de France, aboutissant à un prix de cession de 7.17€ / m².

Cependant, afin de tenir compte des frais notariés à la charge de l'acquéreur ainsi que de l'entretien des parcelles déjà réalisée par les acquéreurs potentiels, je propose de céder les parcelles au prix de 5 € / m², aboutissant ainsi aux totaux suivants :

N° Parcelle	Acquéreur potentiel	Surface	Prix au m ²	Prix de cession total
ZL 134	M. DERUELLE Eric	97 m ²	5 €	485 €
ZL 137	M. LEFAY Christophe	141 m ²		705 €
ZL 142				
ZL 138	M. CARON Samuel	74 m ²		370 €
ZL 143				

Suite et fin de la délibération n° 2021-01-19-09

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession de la parcelle ZL 134 à Monsieur DERUELLE au prix total de 485 €
- d'approuver la cession des parcelles ZL 137 et ZL 142 à Monsieur LEFAY au prix total de 705 €
- d'approuver la cession des parcelles ZL 138 et ZL 143 à Monsieur CARON au prix total de 370 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND

